

L'an deux mille vingt, le jeudi 4 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 28 mai 2020

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 22

- de votants : 23

N° d'inscription de l'acte soumis

à l'obligation de transmission

au Représentant de l'Etat :

21_2020

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

OBJET :

- Désignation des délégués au sein du conseil d'administration du lycée

Etaient présents (22) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Simon BRASSART, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Marie-Noëlle LALLIER, Michael DELATTRE, Jean-Philippe MICHEL, Marie-Claire DELAIRE, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS

Ont donné pouvoir (1) : Romain POLLART donne pouvoir à Françoise DUPUIITS

Absents (0) :

La commune est représentée au sein du conseil d'administration du lycée, conformément à l'article R 421-14 du code de l'éducation.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants au sein du conseil d'administration du lycée.

Sont proposés :

- Titulaires : François ERLEM, Jean-Paul LANNOY.
- Suppléants : François BLAT, Fanny RICHARD.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- De désigner les membres précités au sein du conseil d'administration du lycée

Ainsi fait et délibéré en séance

les jours, mois et an susdits

Le Maire

François ERLEM



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.